

Le : 28 juillet 2019 à 08:47 (GMT +02:00)

De : "nicolajanmich

À : "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>

Objet : enquête publique

Jean Michel Nicolas

Ingénieur agro retraité

co-initiateur de l'étude nitrates Bassins de Kerbernez Plomelin

23 rue du Côteau de Penanguer

29000 Quimper

Madame la Commissaire Enquêteur

Je constate que les riverains ne sont pas respectés dans cette procédure en particulier Mme Isabelle Vilette,

et ceci est un précédent grave car ces deux systèmes (bio et productiviste), ne peuvent cohabiter à quelques 100 m de distances, avec la jurisprudence Favé à Plouédern la distance doit être de 300m pour une Installation classée, (et pour les éoliennes c'est 500m)

Ce ne sont pas seulement des nuisances (odeurs) mais des pollutions (bactéries résidus médicamenteux, pesticides résiduels des aliments, micro particules, ammoniac) qui envahiront au gré des vents, l'air environnant, les pics étant le soir et le matin lorsque lorsque les vents stagnent surtout par beau temps.

En effet, il n'existe aucun dispositif de lavage d'air à la sortie de ces deux ateliers (mesure qui deviendra obligatoire en 2021)

Je suis surpris que dans une petite commune comme Langoélan, on ne respecte pas plus ses voisins, les riverains sont moins que rien dans cette marche forcée de Sanders (et de LDC) appuyée par l'administration bretonne des préfets et de leurs services(ARS et DDPP...).

Par ailleurs, dans la présentation de l'élevage les photos enjolivent la réalité: les photos sont prises par grand soleil, la densité est minimisée, les jouets sont bien propres, les poulets morts sont évacués 3 fois par jour. La réalité est parfois différente surtout que les risques sanitaires ne sont pas bien maîtrisés sauf par apports massifs d'antibiotiques, de désinfectants, d'adjuvants... C'est environ 35000 poulets morts par an qu'il faudra dégager!

Les deux jeunes, visiblement sous influence de Sanders et du technicien du bureau d'étude, sont-ils conscients des problèmes pulmonaires et cardio- vasculaires du métier: le masque sera-t-il de rigueur? seront-ils avant tout des ramasseurs de poulets morts? Drôle d'idéal pour nos enfants (J'ai 70 ans)

L'un des exploitants a-t-il suivi la compétence agricole exigée pour l'installation en agriculture (aucun diplôme agricole)?

L'exploitation est une exploitation de transformation, le processus est de nature industrielle (La zone ZA ne peut leur être accordée)

Ces ateliers bétonnés peuvent-ils s'accaparer des terres destinées à la production?, il existe des Zones industrielles pour ces usines.

Je constate que le technicien du Bureau d'étude est incompetent pour faire un simple Bilan Carbone, les réponses apportées à l'Autorité Environnementale ne sont pas à la hauteur des enjeux environnementaux (ces deux ateliers ne sont qu'un prélude à la généralisation du modèle pour approvisionner les abattoirs comme Ldc à Chateaulin); ce technicien a refusé de répondre à la question des conséquences sur la zone Natura 2000, pourtant toute proche, prétextant la proportionnalité de l'étude à la dimension de l'atelier!

A la question des résidus dans le compost: tout est bien; la norme NFU est respectée, pourtant

Sanders supplémente ses aliments avec des adjuvants comme le cuivre le Zinc ou le sélénium (On n'obtient pas un indice de consommation inférieur à 2 par une baguette magique). Sanders "expérimente, expérimente" depuis plus d'un demi-siècle à Sourches (Sarthe), par exemple avec des vaches fistulées: les poulets seront-ils aussi fistulés au jabot pour prouver qu'il faut encore et encore du soja d'Amazonie pour faire baisser l'IDC (indice de consommation) au dessous de 1,5 ? La Bretagne intérieure manque d'emploi est-ce une raison de mettre en route une filière dépassée? Après les émirats c'est la restauration collective qui est visée: Bon appétit les Epahd, les écoles les hôpitaux les cantines; La Bretagne à cause de ces fermes usines fait fuir, son image se dégrade, ce n'est pas bon signe pour son économie, des alternatives existent mais très peu encouragées!

D'autres questions restent en suspens: la question des antibiotiques , quantité , fréquence conséquences sur les antibio résistances.

Les hôpitaux du Nord de l'Europe ont des salles d'isolation pour les exploitants et riverains malades des fermes usines ,

Quelle quantité de désinfectants quelles sont les conséquences? le crésyl sera-t-il encore utilisé?

A la question l'agriculteur mangera-t-il de ces poulets: c'est un oui bien timide qui est apparu;

beaucoup d'éleveurs mettent en réalité à part des poulets pour eux et leurs amis (finition au blé)!

Les poulets ne sortiront jamais picorer la terre et l'herbe pourtant ceci fait partie des caractéristiques de l'espèce.

Sensible aux allergies respiratoire j'essaie de comprendre: les 2 épisodes de ce printemps ont été violents pour les insuffisants respiratoires, or ils étaient fortement liés aux épandages de lisiers d'engrais(ammoniac plus de 5 tonnes à Langoelan) Dans votre réponse Madame la commissaire pensez à ces riverains insuffisants respiratoires.Je pense ainsi ainsi à ma voisine qui n'en finit pas de souffrir de la proximité élevage de ce type!

L'enquête publique doit analyser les effets cumulatifs des autres élevages (Tribunal administratif Landunvez mai 2019) dans le cas présent le Scorf va être impacté du fait du forage; la situation s'accroîtra à cause des périodes de sécheresse qui augmentent. Le débit devient, en été, de plus en plus faible or c'est en cette période que la consommation d'eau sera la plus importante dans l'élevage,(des élevages de ce type sont obligés d'arroser les toits pendant les canicules)

Le jour de réunion de l'enquête(le 16 juillet), l'étang du Dordu avait déjà des signes visibles d'eutrophisation, ce sera pire si ce modèle se généralise!

Or ce sont les sources qui approvisionnent le Scorf en été, je trouve par ailleurs un peu faible l'estimation dans l'étude, des quantités annuelles prélevées, vu la taille de l'élevage

Je suis surpris que le modèle Doux qui pourtant a fait faillite se perpétue en un modèle encore plus concentré (atelier de 120000 poulets, compostage des fientes, absence de liaison des poulaillers avec les sols) Ce sont des ateliers hors sols: la logique arrive à son terme

Ailleurs des régions disent non à ce modèle comme le montre le document ci-dessous

Madame la Commissaire enquêteur pouvez-vous nous aider, (au nom des riverains, des consommateurs , des citoyens Bretons tout simplement), à refuser ce modèle de production dépassé : (autour de Langoelan il faudrait commencer par déconstruire ces bâtiments amiantés)

D'avance je vous remercie

Jean Miche Nicolas

Élevage de Volailles de Flangebouche, des prescriptions spéciales imposées par le Préfet du Doubs

A la suite de la consultation du public prévue par les textes et avis du CODERST

(Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), le préfet du Doubs avait refusé, le 11 avril 2019, l'enregistrement d'un premier projet d'élevage de 33 000 volailles de chairs sur la commune de Flangebouche

Ce refus était justifié d'une part, par les considérations techniques, entre autres sur la nécessaire maîtrise du compostage des effluents d'élevage en l'absence de plan d'épandage, et, d'autre part, par le choix d'un mode de production intensif dans la zone AOP Comté, justifiant une sensibilité locale particulière.

Conscient que le choix de l'exploitant pour ce mode intensif résulte d'un manque de disponibilité de terres agricoles dans la zone projetée d'installation, le préfet du Doubs a rapidement engagé, en concertation avec la profession agricole, les élus locaux et les services de l'État, une réflexion pour dégager les ressources foncières utiles pour une orientation du projet vers le mode initialement prévu par l'éleveur : un élevage avec parcours en plein air. Sans attendre l'aboutissement de cette démarche, l'exploitant a opté pour le dépôt, le 2 mai 2019, d'un dossier soumis au régime de la simple déclaration, pour un effectif réduit à 29 900 volailles.

Considérant que les intérêts mentionnés à l'article L511.1 du Code de l'environnement [En particulier, l'article L 511-1 du code de l'environnement vise à protéger les intérêts de l'agriculture, qui incluent localement la préservation des facteurs de qualité attachés à la labellisation de la zone AOP Comté. Ainsi, le cahier des charges de l'AOP Comté, d'une part, prône l'autonomie fourragère et la recherche locale de valeur ajoutée et, d'autre part, valorise l'image d'une agriculture traditionnelle et raisonnée.] ne sont pas garantis par l'exécution des prescriptions générales prévues pour les installations classées soumises à déclaration, le préfet du Doubs, après avis à l'unanimité des membres du CODERST réuni le 1er juillet 2019, a fixé par arrêté, les prescriptions spéciales nécessaires suivantes, qui tant qu'elles n'auront pas été intégralement respectées, ne permettent pas la mise en oeuvre de ce projet.

Les prescriptions spéciales fixées par l'arrêté préfectoral sont les suivantes :

- la prise en compte d'une pratique d'élevage préservant l'image traditionnelle de l'agriculture en zone AOP Comté, notamment par la mise à disposition d'un parcours extérieur pour les volailles élevées ;
- Une meilleure intégration paysagère par la mise en place d'écrans de végétation d'espèces locales autour du bâtiment d'élevage ;
- Une série de mesure visant à une surveillance renforcée du processus de compostage.